Cahier de doléances du Tiers État de la Chapelle-au-Mans (Saône-et-Loire)

Cahier de doléances, plaintes et remontrances de la paroisse de la Chapelle au mans.

1°. disent les habitans de la Chapelle au mans que le sel est si cher qu'une grande partie d'entre eux sont forcés de manger sans sel, un tems considérable de l'année, cet qui leur occasionne souvent de grandes maladies ; que s'il n'était pas si cher, la consommation seroit au moins de moitié plus grande, tant pour eux que pour leurs bestiaux ; qu'on en jetteroit sur le foin nouvellement cueilli, ce qui luy donneroit une grande qualité, très profitable au bétail ;

2°. que les grands chemins sont trop multipliés, qu'une grande partie est inutile au commerce ; qu'ils ont été obtenus par les seigneurs pour aller plus commodément en leurs châteaux, ce qui a ruiné les habitans pendant le tems qu'ils y travailloient par corvées, qui n'étoient jamais faites au gré des directeurs qui ne paraissaient jamais sur les chemins que pour donner la tâche et pour la recevoir, quoy qu'on y travaillât le double de journées prescrites ; ils donnoient en délivrance ce qu'ils disaient n'être pas bien fait, toujours à des préposés de leur part qui les accompagnoient le jour de la délivrance, qui ne faisoient pas la trentième partie de ce qu'on leur avoit délivré, et étoient toujours reçus sans examen ; que la somme que l'on donne aujourd'huy pour les faire n'est supportée que par ceux qui n'en retirent aucun avantage, tandis que les seigneurs, qui ne payent rien, en ont presque seuls l'utile et l'agréable ;

3°. que les impôts sont très mal répartis, que plusieurs ne payent presque rien, ce qui fait une surcharge pour ceux qui n'ont pas d'appui ; qu'il conviendroit que la totalité de l'impôt à imposer fût réparti par toute la communauté assemblée, sans avoir égard aux anciennes répartitions ;

4°. que la suppression de la mainmorte et de la banalité des moulins seroit un grand bien ;

5°. que les corvées qu'ils payent au seigneur, la somme imposée pour les grands chemins, réunis à la taille, fait une charge si considérable qu'ils sont réduits à une très grande misère, et qu'ils se regardent comme très heureux quand ils ont une mauvaise soupe et un très mauvais pain pendant toute l'année pour toute nouriture ;

6°. qu'il conviendroit de porter les impôts à un préposé dans la ville la plus prochaine, qui les feroit passer immédiatement dans les coffres du roy.